

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DE L'ALLIER

Déclaré à la Préfecture de l'Allier le 23 décembre 1980
sous le N° 2437 (J.O. du 7 janvier 1981)



Rapport du vérificateur aux comptes Sur l'exercice comptable du 01/09/2020 au 31/08/2021 Du Comité Départemental de Tir de l'Allier

Vérificateur aux comptes :

Monsieur Romain RAMALINGOM-SELLEMOUTOU

1. Documents communiqués :

- a. Journal comptable
- b. Grand livre comptable
- c. Compte de résultat et bilan
- d. Relevés bancaires du Crédit Agricole
- e. État de rapprochement bancaire
- f. Talons des chèquiers (aucun chèque émis durant la saison écoulée)
- g. Pièces justificatives

2. Méthodologie :

La totalité des écritures comptables et des documents a été contrôlée.

Il a été procédé par rapprochement entre le journal comptable, les bordereaux bancaires et les pièces justificatives.

Ensuite, a été vérifiée la concordance entre le journal comptable et le Grand Livre comptable.

Enfin, le Grand Livre a été comparé avec le compte de résultat et le bilan.

3. Constatations :

- Toutes les pièces justificatives sont bien présentes.
- Les écritures comptables correspondent parfaitement au montant des pièces justificatives.
- Il y a une parfaite concordance entre les écritures comptables et les relevés bancaires.

4. Compte de résultat et bilan :

- Il existe une parfaite concordance entre les différents comptes du Grand Livre et ceux du compte de résultat.
- De même, les chiffres du bilan correspondent bien à ceux du Grand Livre et du compte de résultat.

5. Conclusion :

La comptabilité est tenue de façon claire, ordonnée et rigoureuse. Aucune suggestion ne pourrait en améliorer la parfaite tenue.

En conséquence, le Vérificateur aux Comptes invite l'assemblée à donner quitus au Trésorier sans la moindre réserve.

Le Vérificateur aux comptes,

Romain Ramalingom-Sellemoutou